

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2013

PROCES-VERBAL

L'an deux mille treize, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 janvier 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE Mme COULON Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : M. RABEH à M. BERNARD M. PASQUIER à M. HEDRICH M. BERTRAND à Melle WOELFLÉ Melle BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Mme BAS à Mme VINAY M. MARIETTE à Mme de VAUCOULEURS Melle DOMONT à M. MONNIER Mme DOMERGUE à Mme DELAROUZÉE.

EXCUSEES : Mme PENSIVY Mme XOLIN.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2013 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances des 24 octobre et 22 novembre 2012. Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 24 octobre et 22 novembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 14 décembre 2012 au 18 janvier 2013 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n° 10 du 27 septembre 2012 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Parmi les différentes décisions que vous avez prises du 14 décembre au 18 janvier, certaines concernent des révisions de tarifs et l'évolution des redevances qui m'interpellent un tant soi peu. Pour ma part, je pense qu'il serait bien que ce soit des délibérations pour que l'on puisse connaître officiellement l'évolution en question. J'ai eu une réflexion de ma chère épouse encore tout récemment quant aux prix des repas à la cantine pour les dernières tranches qui ont aussi évolué de manière assez significative sans que l'on en ait eu connaissance officiellement en tout cas au sein du présent Conseil. C'est une demande que je formule. Il faudrait que cela soit beaucoup plus explicite. Au lieu d'avoir, par exemple, comme aujourd'hui, un ordre du jour avec 5 délibérations, il aurait été bien de compléter celui-ci utilement par ces différents points. On aurait peut-être eu une dizaine de délibérations supplémentaires. Mais, au moins, cela aurait permis de montrer les évolutions en toute transparence.

Le Maire :

Certaines décisions concernent le prix mensuel de location d'emplacements de stationnement dans les parkings municipaux. Pour voir l'évolution financière, vous pouvez aller au Secrétariat Général. Vous obtiendrez tous les documents nécessaires. Cela ne fera pas perdre de temps à tous nos collègues ici. C'est un conseil que je vous donne. Vous gagnerez du temps.

M. DEBUS :

Je m'attendais à votre réponse. Mais, encore une fois, il y a quand même un devoir de transparence au sein de notre Conseil municipal.

Le Maire :

Mais vous avez le devoir de transparence.

M. DEBUS :

Il faudrait que cela soit exposé officiellement, en cours de réunion.

Le Maire :

J'ai siégé ici pendant plusieurs années. Aucune décision n'était présentée. On ne connaissait même pas les décisions du Maire. Aujourd'hui, vous les connaissez. C'est légitime. Vous pouvez aller au Secrétariat Général pour voir ce qui s'est fait et ce qui a été décidé. Cela me paraît plus simple et cela fait gagner du temps à tous nos collègues. Si l'on doit faire 10 délibérations pour 10 augmentations de 0,50, 1 ou 2 % ... Vous pouvez voir cela au Secrétariat Général. Vous aurez les réponses.

M. DEBUS :

Monsieur le Maire, ce n'est pas 0,50, 1 ou 2 %. Je reprends l'exemple du repas dans les cantines scolaires. A la fin de l'année 2012, il y a eu une augmentation de 11,36 % pour la dernière tranche. Il ne s'agit pas de 1 ou 2 %. Ces décisions-là mériteraient quand même qu'elles soient exposées de manière officielle.

Le Maire :

C'était au mois de juin. Vous ne faites pas partie des commissions. Donc, vous n'avez pas non plus toutes les informations. En tous les cas, je le note.

1°/ EXERCICE 2013 - REGIME INDEMNITAIRE - SUPPRESSION DU CRITERE DE PRESENTEISME POUR L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (IEMP)

Le Maire :

La loi de finances n° 2011-1977 du 28 décembre 2011, et notamment l'article 105, a instauré à compter du 1^{er} janvier 2012 une journée de carence dans la fonction publique consistant au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé maladie. Les agents seraient doublement pénalisés si le critère du présentéisme était conservé pour l'attribution de l'IEMP. Il est donc proposé de supprimer le critère du présentéisme pour l'attribution de l'IEMP. Je vous rappelle quand même que cela est passé au CTP qui a bien sûr donné un avis favorable car moins pénalisant.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2°/ CONVENTION D'ACTION FONCIERE EN PHASE D'IMPULSION ET DE VEILLE FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME D'HABITAT SUR LE « SECTEUR EFFINGER » AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES

Le Maire :

La propriété dite EFFINGER est située en centre ville, au 15, rue Jean-Claude Mary. Elle comprend plusieurs bâtiments (maison, annexes, hangar et écurie) et se trouve à l'intersection de l'avenue Maurice Berteaux, du boulevard Victor Hugo et de la rue Jean-Claude Mary. Sa position, en centre ville, à proximité immédiate de plusieurs équipements publics (Médiathèque Christine de Pizan, MCSA, Espace Jeunesse, gare RER A / SNCF) lui confère donc un attrait particulier.

Afin d'éviter des opérations foncières non maîtrisées, la Ville a pris contact avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (E.P.F.Y.), créé par décret en Conseil d'Etat du 13 septembre 2006, qui a pour vocation de constituer des réserves foncières en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

La convention prévoit que la commune confie à l'E.P.F.Y. le soin de :

- définir une stratégie foncière sur la ou les parcelles concernées,
- réaliser, en étroite concertation avec la Ville, les études urbaines et de faisabilité d'une programmation
- réaliser des acquisitions ponctuelles sur cette propriété ou sur des parcelles alentours si nécessaire par exercice du droit de préemption urbain.

La Ville s'engage bien sûr à racheter les biens acquis par l'E.P.F.Y. au terme du délai prévu pour chaque acquisition, et au plus tard au terme de la convention (trois ans). Elle peut demander à faire racheter à un (ou des) opérateur(s) (aménageur, promoteur, bailleur social ...) de son choix les biens acquis par l'E.P.F.Y. dans les mêmes conditions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE D'INITIATIVE DES METIERS D'AIDE A LA PERSONNE (CIMAP) ET LA VILLE DE POISSY POUR L'ORGANISATION DU FORUM POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU 21 MARS 2013

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

La Ville a décidé d'organiser le jeudi 21 mars 2013 un forum pour l'emploi et la formation. Ce forum sera réalisé en collaboration avec le CIMAP (Centre d'Initiative des Métiers d'Aide à la Personne). Un projet de convention de partenariat a été établi.

Voici juste une petite information concernant le fonctionnement du CIMAP. Dans le contexte économique et social difficile, le CIMAP est une double réponse car il permet de répondre aux besoins des services à la personne en assurant des formations débouchant sur des emplois dans le réseau des entreprises locales. Avec les besoins de gardes d'enfants, avec le vieillissement de la population, la volonté de maintien à domicile des malades et des personnes âgées, et l'accompagnement des personnes handicapées, les services à la personne se sont considérablement développés. Conscients de cette évolution, les pouvoirs publics ont créé en 2005 l'Agence Nationale des Services à la Personne. Pour répondre à ces demandes, les pouvoirs locaux doivent structurer, moderniser et améliorer l'offre existante, créer des emplois et développer la formation.

Dans le cadre de l'organisation de ce forum, le CIMAP a ouvert une enveloppe financière dédiée à la communication (reprographie, presse, conception des affiches, flyers ...) d'un montant de 15.000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Je ferai une intervention sur les délibérations 3 et 4. Ces délibérations nous amènent à faire une remarque et à poser une question.

Une remarque : il est tout à fait louable d'organiser un forum pour l'emploi et la formation et nous voterons ces deux délibérations mais il nous semble que cette manifestation aurait pu être organisée par le personnel de la Ville plutôt que de s'assurer les services d'une association extérieure, ce qui aurait diminué le coût de la réalisation. C'est notre point de vue.

Une interrogation : la formation et l'emploi sont deux problèmes cruciaux dans cette période. Toutes les catégories de personnes, les jeunes, les adultes et même les seniors sont confrontés au problème du chômage, chômage qui ne cesse de progresser. Le pouvoir d'achat de bon nombre de ménages diminue. Le maintien des emplois et la création d'emplois nouveaux sont indispensables à la survie de notre économie. Et, pour cela, il faut que les entreprises, les artisans mais aussi les commerces soient aidés par l'Etat et les collectivités locales, et ceci afin de pouvoir recruter du personnel (même à temps partiel) ou aider financièrement leur personnel. Le rôle des collectivités territoriales est essentiel pour l'aide qu'elles peuvent apporter, en particulier au commerce des centres villes. Or, voilà que le vendredi 25 janvier, en parcourant le site Internet de la Ville, j'ai découvert le compte rendu du bureau municipal du 23 janvier. Ce compte rendu a été enlevé dès le samedi soir. Premier étonnement de voir apparaître sur ce site un compte rendu d'une réunion qui en principe doit être confidentielle. Mais c'est votre problème. Ce n'est pas le nôtre. Mais mon étonnement fut encore plus grand quand j'ai lu ce compte rendu. Durant ce bureau, vous avez examiné 3 délibérations : le renouvellement de l'ouverture le dimanche du magasin CAMAIEU, autorisation pour laquelle le Conseil avait émis un avis favorable le 10 février 2011, le renouvellement pour le travail le dimanche de 3 gardiens de la société 3F (avis favorable émis lors du Conseil du 24 juin 2010), et le renouvellement pour le travail le dimanche d'un agent coordinateur de la société 3F (avis favorable émis lors du Conseil du 24 juin 2010). Sur ces 3 délibérations, et d'après le compte rendu que j'ai lu, le bureau du 23 janvier a émis un avis défavorable. Chaque fois qu'une telle demande a été présentée au Conseil (ce qui est obligatoire pour les autorisations permanentes, un simple arrêté du Maire étant suffisant pour 5 ouvertures exceptionnelles par an), il y a dans le groupe majoritaire 6 abstentions et 3 voix contre. Toutes ces demandes ont malgré tout reçu un avis favorable du Conseil. Et, aujourd'hui, il y a un changement de politique (d'après ce que j'ai lu). Vous êtes contre les nombreux magasins ouverts le dimanche matin et contre les gardiens qui assurent une présence sécuritaire dans les résidences de la société 3F. Après la suppression de la carte TEMPO, l'augmentation démesurée de la CFE, voilà maintenant un avis défavorable pour l'ouverture des magasins le dimanche. On commence par un magasin. Les autres suivront. Et pourquoi ne pas interdire le travail du dimanche aux restaurants ? On peut très bien manger chez soi le dimanche. Les commerçants apprécieront. Je pense que vous avez préparé votre réponse mais nous ne sommes pas dupes.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Maire :

Nous n'allons pas rentrer dans le débat. Ce n'est pas la question du jour, Monsieur MONNIER.

Cela fait quelques années que je fais de la politique à Poissy. Je ne vais pas ramasser les choses dans les poubelles, moi. Je les ramasse et je les traite quand elles sont bien posées.

Le compte rendu d'un bureau municipal que vous avez vu sur le site ... Allez-y. Je crois qu'il n'y est pas. Un bureau municipal est confidentiel. Vous l'avez dit vous-même. Si un agent de la Ville a commis une erreur (cela se pourrait), celui-ci devra être pénalisé. Vous avez raison de monter au créneau. Grâce à vous, il sera pénalisé s'il a commis cette erreur. C'est la première des choses.

Deuxième chose : vous parlez d'avis défavorable. Nous savons exactement dans ce Conseil ce que votent les gens. Ce n'est donc pas la peine de se masquer. Les votes sont les mêmes à chaque fois qu'il y a des délibérations sur l'ouverture des magasins le dimanche. Il n'est pas nécessaire de demander aux gens de lever la main. Je peux vous dire ce soir qui voterait contre, qui voterait pour. Nous le savons depuis le début du mandat. Donc, vous voulez ouvrir un faux débat. Je vous rappelle juste la loi. Il y a les articles L. 3132-16 et L. 3132-20 du Code du travail. Les dérogations sont en fait demandées au préfet. Les villes donnent un avis. Cet avis est uniquement consultatif. Il n'est pas obligatoire. J'ai eu au téléphone les commerçants de la Ville. Je les ai rassurés. Vous pensez que ces stratégies politiques sont très fines. Je n'ai aucune envie finalement de mettre en difficulté les commerçants de la Ville et de faire un faux débat. Je pense que nous sommes dans cette assemblée tous pour la défense de notre ville, de la qualité de nos commerces et de la qualité des choses qui font vivre la Ville. Se servir des commerçants ... Cela fait un moment que vous les prenez en otage pour faire de la politique. C'est une manière de faire. Ce n'est pas la mienne. Je voudrais juste souligner que mes collègues et moi étions tous présents lors du dernier Conseil municipal pour revoter des délibérations afin de réajuster la fameuse taxe pour les commerçants. Vous n'étiez pas là. Vous défendez les commerçants. C'est bien. Mais, nous, nous étions là. Nous avons fait notre travail, même si beaucoup d'entre nous avions une soirée ou d'autres choses à faire. Alors, sur les leçons, sur la morale, sur le fait que nous nous attaquons aux commerçants ... Permettez-moi d'en rire. Cela a fait un buzz. Le Courrier des Yvelines vous reprend à chaque fois. Bravo. Cela va sur les blogs. Cela fait beaucoup d'angoisses et beaucoup de choses. Mais j'ai aussi été intéressé par l'article du Courrier qui m'a permis d'apprendre que des gens de Poissy étaient pour la fermeture des commerces le dimanche. Je ne savais pas. J'ai appris quelque chose. Vous voyez donc qu'un mal peut apporter du bien. Comme quoi l'on pense parfois être représentant du peuple avec un certain nombre d'idées. Et il y a des gens qui en ont d'autres. C'est souvent très compliqué. Puisque vous avez voulu être le porte-parole des commerçants, allez les voir et dites leur bien clairement que c'est le préfet qui prend la décision et que la Ville ne donne qu'un avis consultatif. Nous n'allons pas fermer les commerces. Ils ne sont pas en danger. Les commerçants pourront continuer à travailler. Et évitons de prendre en otage des parties de la population. Ce serait vraiment dommage pour la qualité de notre débat et la qualité de notre échange. Voilà la seule chose que j'ai à vous dire.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**4°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES
POUR LE FORUM POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU
21 MARS 2013**

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Afin de promouvoir l'emploi et la formation professionnelle, il est proposé l'organisation d'un forum le 21 mars 2013.

Le budget prévisionnel de ce salon s'élève à 30.000 euros hors taxes. Le Conseil Général des Yvelines peut soutenir cette action dans la limite d'un financement s'élevant à 10 % du montant hors taxes du budget.

Il est donc présenté cette possibilité au Conseil municipal afin d'y souscrire.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Ce sera une fois de plus une demande d'explication. Que comptez-vous faire exactement de ce crédit de 30.000 euros qui me paraît très élevé pour l'organisation d'un salon ?

M. ALLAOUCHICHE :

Je pourrai vous donner le détail. Malheureusement, je l'ai oublié dans mon bureau. Toujours est-il qu'environ 9.000 euros concernent les frais relatifs aux kiosques. Il y a à peu près 60 stands.

Mme de VAUCOULEURS :

On a déjà les stands du forum des associations.

M. ALLAOUCHICHE :

Non. Ils sont loués. Je regrette infiniment. Il s'agit à chaque fois de location. Ils sont loués. Ils ne nous appartiennent pas. Cela coûte à peu près 9.000 euros.

Mme de VAUCOULEURS :

9.000 euros ?

M. ALLAOUCHICHE :

9.000 euros pour 60 stands. Cela vous paraît peut-être énorme mais c'est le prix.

Mme de VAUCOULEURS :

Il me paraîtrait utile d'investir sur ce type de matériel.

M. ALLAOUCHICHE :

Il y a de la communication.

Mme de VAUCOULEURS :

La communication est apparemment prise en charge par le CIMAP.

M. ALLAOUCHICHE :

Une partie de la communication est prise en charge par le CIMAP. Mais nous avons aussi notre part.

Je voudrais juste rappeler à Monsieur MONNIER que nous avons voté ici une délibération concernant le CIMAP il y a un peu plus d'un an. C'est-à-dire que la Ville adhère au CIMAP. Une personne qui représente la Ville a été nommée. Cette personne, c'est moi, en l'occurrence. Et je suis trésorier. Je me permets tout simplement de vous rappeler, Monsieur, qu'il faut mettre de côté ce clivage lorsqu'il s'agit d'emploi. Je crois que l'essentiel est quand même d'essayer de faire en sorte que nos jeunes et moins jeunes puissent trouver du travail.

Madame de VAUCOULEURS, je suis vraiment navré. Je n'ai pas les chiffres en tête. Mais, dès la fin du Conseil municipal, je vous donnerai tous les éléments.

Mme de VAUCOULEURS :

Je pense que cela n'intéresse pas que moi. 30.000 euros, c'est très élevé. Je ne m'explique pas cette somme.

Le Maire :

Il y a le fait de la location des stands. Il y a une partie pour la communication. Il y a les repas des exposants. En fonction du nombre d'exposants (s'il y en a une centaine), et avec un repas à 15 ou 20 euros, cela monte très vite.

Mme de VAUCOULEURS :

Les exposants sont des entreprises qui recrutent du personnel. Elles sont dans un processus de recrutement.

Le Maire :

Oui. Mais, pour les attirer, nous leur offrons le repas.

Mme de VAUCOULEURS :

D'accord. Donc, cela ne les satisfait pas de pouvoir toucher un large public ... Elles ne peuvent pas payer leur repas ... Elles ne peuvent pas mettre cela dans leur frais de recrutement ... Il faut savoir que le CIMAP intervient justement beaucoup au service des sociétés de service à la personne.

Le Maire :

Oui.

Mme de VAUCOULEURS :

C'est très peu visible au niveau des associations intermédiaires, par exemple. Donc, s'adressant aux entreprises ... Je pense que les entreprises pourraient faire l'effort de payer leur plateau repas ou d'y contribuer.

Le Maire :

Nous n'avons pas encore arrêté les choses. Nous pourrions leur demander une participation. Puisque c'est notre premier forum et que nous voulons le réussir, c'est un geste que la Ville peut faire. Les employés y passent une journée entière. Comme nous voulons favoriser l'emploi, nous leur offrons une partie du repas.

Mme de VAUCOULEURS :

Ce serait à leur employeur de faire ce geste.

Le Maire :

C'est exact.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Je voudrais dire à Monsieur ALLAOUCHICHE que je ne suis pas contre ce forum. Au contraire. Je vous l'ai dit. Ce que vous faites est tout à fait louable. Je dis simplement que l'on aurait pu faire intervenir des employés communaux pour le faire au lieu de faire appel à une entreprise. On a suffisamment de services pour le faire. C'est tout. Mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je ne suis pas contre ce forum de l'emploi. Au contraire. Je dis que c'est une opération tout à fait louable. Et vous pourrez lire le compte rendu, Monsieur ALLAOUCHICHE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION IEPC (INSTITUT D'EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES) POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS DE 2 MOIS ET DEMI A 4 ANS

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN :**

Consciente de la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil, l'équipe municipale a placé la petite enfance au cœur de ses préoccupations. Aussi, dans le respect de cet engagement, l'ouverture prochaine d'une crèche multi accueil est envisagée.

Les différents modes d'accueil régulier et ponctuel proposés par la Ville (crèches municipales, privée ou conventionnée) représentent 463 places (de 7h00 à 19h00), et 5 places à l'extérieur correspondant à 10.000 heures.

Sur les 3 dernières années, notre ville a couvert 41,18 % des besoins. Il apparaît nécessaire d'envisager la création d'un équipement supplémentaire pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.

L'implantation d'une nouvelle crèche en centre ville répondrait aux besoins d'accueil des familles du centre ou du quartier Saint-Exupéry, du fait de la proximité de l'accès à la gare SNCF, à la gare routière et aux grands axes routiers.

40 % des familles demandent exclusivement un accueil en structure collective, préparant leurs enfants à une vie collective afin d'intégrer l'école maternelle, c'est-à-dire au bien grandir à Poissy.

Du fait des particularités de la métropole francilienne, 18 % des familles souhaitent un accueil avant 7h00 ou après 19h00 pour des raisons d'organisation professionnelle.

Une fois les attentes recensées, il est nécessaire de proposer un accueil collectif de 6h30 à 19h00 dans un établissement proche des gares SNCF et routière ainsi que des grands axes.

Compte tenu de ces différents besoins, notre choix s'est donc orienté vers l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (IEPC) pour :

- son travail avec le service petite enfance de la Ville et avec les différents partenaires des familles,
- le soutien et l'accompagnement au retour à l'emploi,
- ses formations qualifiantes vers l'aide à la personne,
- continuer de répondre aux besoins des familles en leur offrant la possibilité de concilier vie professionnelle et familiale,
- favoriser l'insertion professionnelle des parents en recherche d'emploi,
- permettre également aux familles exclusivement pisciacaises qui recherchent un mode d'accueil à domicile de recruter du personnel qualifié.

La diversité des formes et des structures d'accueil illustre une volonté de proposer un service de qualité, adapté au plus près des besoins de chaque famille.

La municipalité se doit de s'adapter à ces évolutions mettant en œuvre le grand principe républicain de mutabilité au service public.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai un propos et une question.

Je vais commencer par la question. A la lecture des documents, on ne discerne pas bien si la Ville va payer pour les 50 berceaux ou seulement pour les 15 qui lui seront attribués. Nous aimerions avoir une précision.

Lors du Conseil du 22 octobre 2009 concernant cette implantation, nous émettions des réserves quant à la sécurité lors de la dépose des enfants et de leur reprise. Cette maison est située en plein carrefour. Nous la considérons toujours d'un accès difficile. Nos craintes n'ont reçu aucun apaisement. Malgré cela, pour marquer l'intérêt que nous portons aux enfants, nous voterons cette délibération.

Le Maire :

La Ville prend l'intégralité des 50 berceaux. Nous en avons besoin.

Il est vrai qu'il y a un débat sur le site. Cette association, même si elle a un but non lucratif, a choisi elle-même le site. Ce n'est pas la Ville qui pouvait le choisir.

La crèche Evancia Babilou (Les Alizés) que vous avez créée était vraiment nécessaire. Elle est située à proximité d'un boulevard et n'a pas de jardin. Vous avez choisi ce lieu-là. En tous les cas, les Pisciacais en avaient besoin. Le coût est de 11.344 euros par an et par enfant. Le coût de la place sera de 8.000 euros dans la crèche qui ouvrira bientôt. Il y a quand même une différence. Vous qui vous intéressez beaucoup au budget ... Vous voyez qu'il y a quand même une différence fondamentale entre 8.000 et 11.344 euros.

Je vous rejoins sur une chose. Sur le plan de la circulation, cela risque de poser des problèmes pour les parents qui vont déposer les enfants. Il y aura certainement un aménagement. Je suis allé voir la responsable de la crèche pour voir comment nous pouvons trouver des solutions. Je pense que tous les parents ne seront pas dans l'obligation de venir en voiture. Il y a toutes ces questions. Il est vrai que c'est un débat. Beaucoup de jeunes arrivent. Ils ont beaucoup d'enfants. Il y a de plus en plus de demandes pour avoir des places et des berceaux dans un espace que vous allez découvrir bientôt. Je pense qu'une inauguration aura lieu au mois de mars, sûrement en présence du Ministre de la Famille. Beaucoup de gens sont aussi intéressés. Je vous rappelle que cette crèche va aussi former des Pisciacaises à ce noble métier qui est celui de s'occuper des enfants. Ces gens sont souvent très éloignés de l'emploi. Donc, en plus d'une crèche, nous aurons ces temps de formation. Cela me semble important.

J'espère avoir répondu à vos questions, Monsieur BIHANNIC.

M. BIHANNIC :

Si j'ai bien compris votre propos, les 35 places réservées pour des mamans en difficulté ne le seront plus.

Le Maire :

Elles seront réservées mais la Ville va gérer l'ensemble.

M. BIHANNIC :

D'accord.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette question.

Vous mettez en exergue tous les aspects de la formation. J'étais passé un peu à côté. Je pense que ces formations ont également un coût. Est-il inclus dans le prix de la crèche ?

Le Maire :

Non. Pas du tout. C'est à part. Le financement est fait par des organismes extérieurs (la CAF, les centres de formation, la Région). Ce n'est pas la Ville qui finance les formations.

M. DEBUS :

Ce n'est pas la ville qui va financer cela. D'accord.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Bonne soirée.